

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc  
Genève*



٨  
البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية  
جنيف

**17<sup>ème</sup> session du Groupe de travail sur  
l'Examen Périodique Universel**

\*\*\*\*\*

**Intervention de la délégation du Royaume du Maroc**

\*\*\*\*\*

**Examen du Congo**

**Genève, le mercredi 30 octobre 2013**

MM

(10<sup>ème</sup>/ 1 minute 35 secondes)

**Madame la Présidente,**

Le Maroc souhaite féliciter la délégation Congolaise, présidée par Son Excellence Monsieur Bienvenu OKIEMY, Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, pour la qualité de la présentation qui témoigne de l'engagement sincère du Congo dans le processus de l'UPR.

Nous avons examiné avec intérêt le rapport national qui vient de nous être présenté et nous apprécions hautement la manière inclusive et l'approche participative qui ont présidé à son élaboration.

Le Maroc exprime son appréciation à ce pays frère, pour ses efforts en faveur de la promotion et la protection des droits de l'Homme, notamment le renforcement de sa participation aux Conventions Internationales, ainsi que pour les réformes et politiques engagées en faveur du renforcement de la gouvernance, la consolidation de la paix et la promotion du développement économique et social.

Nous félicitons le Congo, en particulier, pour la manière innovante avec laquelle il s'est organisé pour mettre en œuvre les recommandations issues de son 1er EPU, tenu en mai 2009, mettant en place un Comité interministériel chargé du suivi de la coopération avec les mécanismes internationaux de protection et de promotion des droits de l'Homme, et préparant une « **matrice sur la mise en œuvre des recommandations de l'EPU du Congo** ».

Nous notons que cette « matrice » reprend l'ensemble des recommandations adressées au Congo, fixe les objectifs à atteindre avec la période, détermine les moyens et les acteurs impliqués et indique les coûts et les sources de financement des activités prévues. Le Maroc félicite le Congo pour cette méthodologie parfaitement organisée, pour donner suite aux recommandations issues de l'EPU, et **la considère comme une bonne pratique dont d'autres pays pourraient s'inspirer.**

Dans le cadre de l'EPU, le Maroc encourage les autorités Congolaises à poursuivre les réformes engagées pour combler les lacunes qui existent encore dans les domaines de l'administration judiciaire et pénitentiaire, en matière de bonne gouvernance, ainsi que sur le plan sanitaire, tel que ceci a été détaillé dans le Chapitre V.

**Le Maroc souhaite lui formuler une recommandation :**

**\* Définir ses priorités et ses besoins en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'amélioration des infrastructures.**

Je vous remercie Monsieur le Président.